

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Prestations photographiques – approbation de la transaction avec la SAIF (société des auteurs des arts visuels et de l’image fixe) et M. Bertrand CARRIERE

Séance du 23 juin 2022

Convocation du 17 juin 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaients présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaients représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaients absents :

MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 juin 2022

OBJET : Prestations photographiques – approbation de la transaction avec la SAIF (société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe) et M. Bertrand CARRIERE

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu le code civil et notamment ses articles 2044 et suivants, et 2052,

Vu la circulaire NOR PRMX1109903C du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le projet de protocole transactionnel,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de Sceaux de clore le litige avec la SAIF (société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe) et M. Bertrand CARRIERE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la transaction avec la SAIF et M. Bertrand CARRIERE.

APPROUVE le protocole transactionnel à conclure avec la SAIF et M. Bertrand CARRIERE.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette transaction.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Philippe Laurent", is written over the text "le maire". The signature is fluid and cursive.